

Les missions de la direction de l'Emploi et du Logement de la province Sud sont notamment :

- ▶ D'accueillir tous les demandeurs de logement,
- ▶ De verser des aides financières aux opérateurs du logement social (SIC, FSH/FCH et SEM Sud Habitat) ou aux familles désirant accéder à la propriété ou rénover leur logement,
- ▶ D'accompagner les familles les plus modestes, en lien avec les partenaires de l'action sociale et de l'insertion professionnelle.

DIRECTION DE L'EMPLOI ET DU LOGEMENT **DEL**

LOGEMENT AIDÉ EN PROVINCE SUD

LAPS


Vous rêvez
de devenir
PROPRIÉTAIRE ?

La province Sud
peut vous
ACCOMPAGNER

Pour la province Sud, vous accompagner avec efficacité, au quotidien, est une priorité.



DIRECTION DE L'EMPLOI ET DU LOGEMENT

 30 route de la Baie-des-Dames · Ducos Le Centre · Nouméa

Contact  : 20 36 00



Toutes nos antennes :
Contacts / horaires / adresses sur :
province-sud.nc/logement

EOT 2026



COMBIEN

Une subvention de
3 500 000 francs



QUI ?

Quels sont les logements concernés ?

Le LAPS est une villa clé en main, allant du F1 au F5 et ayant au minimum 3 équipements verts, réalisée par un constructeur désigné par la province Sud.

Le logement doit être votre résidence principale.

La SEM Sud Habitat vous accompagne dans toutes vos démarches : montage du plan de financement, permis de construire, suivi des travaux... Vous bénéficiez également d'une garantie d'1 an après la livraison de votre villa.

CRITÈRES

- ▶ J'ai un terrain ou je suis en train d'acheter un terrain
- ▶ Je réside en province Sud depuis au moins 2 ans
- ▶ Je ne suis pas ou plus propriétaire d'un logement
- ▶ Je respecte les plafonds de ressources

Disposition en faveur du handicap

Dans le cas où le ménage comporte une personne en situation de handicap, une avance remboursable plafonnée à 3 000 000 de francs peut être versée en complément de la subvention.

Quelles sont les conditions de ressources ?

Composition du ménage	Plafond mensuel net des ressources moyennes du ménage
Personne seule	1,9 SMG
Couple	3,1 SMG
Couple ou personne seule ayant 1 personne à charge	
Couple ou personne seule ayant 2 personnes à charge ou plus	4 SMG

Retrouvez l'ensemble des critères sur province-sud.nc/logement ou en contactant la direction de l'Emploi et du Logement

COMMENT

Comment faire la demande d'aide ?

Les démarches pour s'inscrire et constituer un dossier peuvent être faites :

- ▶ via le formulaire en ligne : province-sud.nc/logement
- ▶ auprès du Service Emploi et Logement

DIRECTION
DE L'EMPLOI
ET DU LOGEMENT

CODE DES AIDES
DES AIDÉS
À L'HABITAT
DE LA PROVINCE SUD

FORMULAIRE
DE
PRÉ-DEMANDE
EN LIGNE